

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 88 (1937)
Heft: 4

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La maison Roner a fourni à l'Inspection fédérale 2 échantillons de graines de mélèze récoltées en 1936 :

- 1^o à Münster (1200—1500 m. alt.);
- 2^o à Fuldera-Cierfs (1500—1800 m. alt.).

Les essais de germination ont donné les résultats suivants :

Pourcent de germination de l'échantillon 1 : 41 %

Pourcent de germination de l'échantillon 2 : 38 %

On ne saurait vraiment qualifier une telle proportion de « très élevée ».

CHRONIQUE.

Cantons.

Grisons. Ont été nommés au poste d'inspecteur forestier :

- 1^o de l'arrondissement I, avec siège à Coire : M. *Bern. Gartmann*, ci-devant gérant des forêts de la commune de Schiers;
- 2^o de l'arrondissement IV (Ilanz), M. *Joh. Manni*, ci-devant gérant des forêts de la commune d'Ems. Son successeur en cette qualité vient d'être désigné en la personne de M. *Hans Rungger*, occupé ci-devant à l'inspectorat cantonal des forêts, à Coire.

Soleure. *Rapport annuel du département forestier sur l'exercice 1936.* Dans ce rapport annuel sur l'activité forestière, il y a toujours grande abondance de données et d'indications intéressantes. Aussi ne voulons-nous pas manquer de reproduire ici quelques-unes d'entre elles.

A vrai dire, son début nous apporte une nouvelle peu réjouissante, soit la retraite de M. *von Arx*, conseiller d'Etat qui, du 1^{er} août 1914 jusqu'au 31 juillet 1936, soit durant 22 ans, fut à la tête du département forestier. Ce distingué magistrat a toujours montré une réelle compréhension des questions forestières et aussi un vif intérêt. Et c'est incontestablement à son action, en bonne partie, que le canton de Soleure doit de compter parmi ceux dans lesquels l'économie forestière a pris son plus beau développement. Le monde forestier suisse ne saurait l'oublier. — Ce départ n'est, au reste, que partiel, puisque M. *von Arx* continue à assumer la présidence de l'Association suisse d'économie forestière, dans laquelle il a rendu de signalés services. Et les sylviculteurs suisse espèrent que, longtemps encore, ils auront le plaisir de le rencontrer à leurs réunions annuelles, qu'il a toujours honorées de sa présence.

A signaler une innovation en matière administrative : les gardes-forestiers domaniaux, élus depuis le 1^{er} janvier 1934, ont l'obligation de s'affilier à la caisse cantonale des pensions de retraite. Pour les autres gardes qui, à la date ci-dessus, n'avaient pas dépassé l'âge de 40 ans, cette affiliation est facultative.

Au sujet du temps en 1936, le rapport dit ceci : « Durant l'année écoulée, le ciel fut en général couvert et nuageux; les précipitations très fortes et la durée de l'insolation très inférieure à la moyenne. » Ce fut, hélas ! le cas assez généralement en Suisse. Notons, toutefois, que cet état de choses fut favorable à l'accroissement en forêt.

Quant aux *dégâts par les insectes*, ceux du chermès du sapin blanc et du némate de l'épicéa n'ont guère diminué d'importance.

Exploitations et rendement. Forêts domaniales. Les coupes ont été de 3,6 m³ à l'hectare (1935 : 3,9 m³); rendement net à l'hectare : 13,40 fr. (1935 : 26,70 fr.), soit 3,70 fr. par mètre cube exploité (1935 : 6,85 fr.).

Forêts communales. Les coupes ont été de 5,8 m³ à l'hectare (1935 : 6,6 m³); rendement net à l'hectare : 34 fr. (1935 : 60 fr.); ces deux derniers chiffres illustrent éloquemment la situation lamentable du marché des bois en 1936. Le fond de la courbe est enfin atteint : les perspectives pour 1937 sont beaucoup plus souriantes. Il en est vraiment temps !

Caisse forestières de réserve. Nous l'avons dit déjà souvent : c'est dans ce canton que cette institution a atteint son plus beau développement et rendu aussi les plus grands services. A la fin de 1935, le montant total de ces caisses, pour les forêts communales, atteignait 4.914.000 fr.; à la fin de 1936, il était tombé à 4.578.000 fr.

Cette diminution est dans l'ordre naturel des choses : durant les périodes de dépression économique, la caisse de réserve est là pour être mise raisonnablement à contribution. C'est ce que les communes soleuroises propriétaires de forêts ont fort bien su comprendre et pratiquer.

Il vaut la peine de relever que, parmi les versements des caisses forestières de réserve en 1936, une somme de 356.000 fr. a été affectée à des buts non forestiers. Parmi ceux-ci, les secours aux fonds des pauvres figurent par 277.000 fr. Que ne voilà-t-il pas une nouvelle preuve de la grande utilité actuelle de cette institution ! Et l'on reste surpris, en face de résultats aussi encourageants, de devoir constater que le brillant exemple donné par le canton de Soleure n'ait pas trouvé jusqu'ici plus d'imitateurs.

H. B.

Etranger.

France. *Une grande perte pour la forêt française.* Nous avons eu le regret d'apprendre, récemment, le départ de Monsieur *Jean de Nicolay*, président du Comité des forêts (Syndicat central des propriétaires forestiers de France), mort à Montfort-le-Rotrou, en pleine jeunesse, en pleine force.

C'est lui qui avait fondé, il y a près de trente ans, avec Roulleau de la Roussière, l'office forestier de l'Ouest, devenu par la suite le « Comité des forêts ». Il avait consacré tout son talent et toute son ardeur à la défense de la forêt privée. C'était un chef, dont l'autorité

et le prestige étaient reconnus dans les milieux forestiers, en France comme à l'étranger.

Puissent ses successeurs continuer son œuvre, en suivant la voie qu'il a tracée !

BIBLIOGRAPHIE.

L. Fenaroli. Il larice nelle alpi orientali italiane I. Il larice nella Montagna Lombarda. (Le mélèze dans les montagnes de la Lombardie.) Publications de la Station d'expériences forestières de Florence. Fasc. 5. — Un vol. gr. in-8°, de 504 p., avec 133 vues photographiques, cartes locales et 2 cartes d'ensemble. — Tipografia Mariano Ricci, à Florence. 1936.

Ces résultats d'une étude statistique sur la répartition du mélèze, dans la région septentrionale de la Lombardie, par le vice-directeur de l'Institut de recherches forestières d'Italie, M. *L. Fenaroli*, représentent un travail de très longue haleine, qui a exigé une minutieuse documentation. Il est conçu sur le modèle de celui publié, en 1935, par M. le professeur *Tchermak*, au nom de l'Institut de recherches forestières d'Autriche, sur la répartition du mélèze dans les Alpes orientales.

Dans son avant-propos, l'auteur oriente sur la distribution du mélèze dans ces dernières et décrit la méthode appliquée dans son travail.

Ayant partagé le territoire envisagé en 27 sections, il donne pour chacune d'elles, et selon le même schéma : une carte de la région, la liste des communes y comprises, les limites d'altitude, orographiques et de la végétation forestière, des indications climatologiques et sur la répartition des essences forestières. Suivent des données sur la distribution du mélèze, complétées par de nombreuses notices bibliographiques, paléontologiques, etc. C'est encore une évaluation de la superficie occupée par le mélèze.

Dans sa conclusion, l'auteur attire l'attention sur la forte diminution de l'aire de dispersion du mélèze en Lombardie, aussi bien dans le temps que dans l'espace. Il examine les facteurs qui entrent en jeu : l'exposition, l'inclinaison du sol, le climat, l'altitude, la nature du sol, etc. Et, d'accord avec la plupart des auteurs qui ont abordé le problème, il se rallie en particulier à la thèse de Kirchner, que le mélèze est un arbre du climat continental. Par contre, il fait des réserves au sujet du fait énoncé par le botaniste suisse Christ, comme quoi « le hêtre manquerait partout où vit le mélèze ». D'autre part, il se rallie à la thèse de ce dernier, d'après laquelle la distribution maximale du mélèze s'observe dans les régions, dans lesquelles la moyenne annuelle des précipitations serait d'environ 600 mm.

En fin de compte, M. Fenaroli recommande l'emploi du mélèze « pour les plantations, à fort espacement, dans les prés-bois et les pâturages de mi-montagne ». Il nous paraît que cette proposition devrait être complétée en disant que, durant la première période de la plantation, celle-ci devrait être protégée contre la dent et le pied du bétail, aux atteintes duquel le mélèze est très sensible.

Nous ne saurionsachever cette brève analyse, sans noter que ce livre est fort bien imprimé et que les vues photographiques sont d'une reproduction impeccable. Beaucoup de celles-ci montrent des jeunes mélèzeins, parfois de vaste étendue, créés récemment par plantation. Et c'est un vrai plaisir de constater combien rapides et prometteurs ont été, dans ce do-